

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 9 janvier 2018 à 19h00 à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, 216, chemin Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS la conseillère Kay Kerman et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Greg McGuire, Jean-Paul Leduc et Robin McNeill sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Charles Ricard, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

Une période de question fut tenue, laquelle a duré environ 45 minutes.

CONVOCAATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

01-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02-18

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Guénard appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 soient adoptées comme suit :

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

02-18 (suite)

	Budget 2018
	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
Revenus	
Taxes	12 684 699
Compensation tenant lieu de taxes	1 184 092
Transferts	533 651
Services rendus	1 303 500
Imposition de droits	1 246 800
Amendes et pénalités	81 050
Intérêts	232 000
Autres revenus	59 825
	17 325 617
Charges	
Administration générale	(2 218 090)
Sécurité publique	(3 269 695)
Transport	(4 986 504)
Hygiène du milieu	(2 335 519)
Santé et bien-être	(43 192)
Aménagement, urbanisme et développement	(871 561)
Loisirs et culture	(2 637 281)
Frais de financement	(1 150 882)
	(17 512 724)
Conciliation à des fins fiscales	
Amortissement	2 693 858
Produit de cession	10 000
Remboursement ou produit de cession	3 000
Placement – réduction de valeur	3 500
Financement à long terme des activités de fonctionnement	160 000
Remboursement de la dette à long terme	(2 795 587)
Affectation – activités d'investissement	(240 473)
Affectation – excédent de fonctionnement non affecté	228 000
Affectation – excédent de fonctionnement affecté	316 252
Affectation – Réserves financières et fonds réservés	(193 730)
Affectation – Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	2 287
	187 107
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	-----

	Budget 2018
	\$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Immobilisations	
Administration générale	73 245
Sécurité publique	22 000
Transport	7 160 423
Hygiène du milieu	0
Loisirs et culture	150 000
	7 405 668

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

02-18 (suite)

Revenus, financement et affectations

Transferts	2 206 673
Autres revenus parcs et terrains de jeux	35 000
Financement à long terme	4 683 777
Affectation activités de fonctionnement	240 473
Affectation fonds de roulement	239 745
Affectation surplus fonctionnement non affecté	0
	<hr/>
	7 405 668

Excédent d'investissement

TAUX DE TAXES FONCIÈRES

Que les taux de taxes foncières pour l'exercice 2018 soient établis selon les données suivantes :

- Taxe foncière générale 0,3232 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale - Service de la dette 0,1775 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale – Barrage Hollow Glen (dette) 0,0060 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale – Centre-Village (dette à l'ensemble) 0,0089 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale – Centre-Village (fonctionnement à l'ensemble) 0,0025 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière - MRC des Collines 0,0686 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière - MRC des Collines (Service de police) 0,1458 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière – TransCollines 0,0088 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe distincte immeuble non résidentiel 0,3061 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe distincte immeuble industriel 0,3061 \$/100 \$ d'évaluation

Que le total pour chaque taux de taxes foncières par catégorie d'immeubles pour l'exercice 2018 soit donc établi ainsi :

- 0,7413 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie résiduelle
- 1,0474 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles non résidentiels
- 0,7413 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles de six logements et plus
- 0,7413 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie exploitation agricole enregistrée
- 1,0474 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie industrielle

TARIFICATIONS

Que l'imposition devra inclure les tarifications suivantes pour l'exercice 2018 :

- 141,50 \$ par fosse pour vidange des fosses septiques (Règlement numéro 1050-18)
- 20,00 \$ par station de pompage pour vidange des fosses septiques (Règlement numéro 1050-18)
- 110,00 \$ par échantillonnage pour vidange des fosses septiques de type tertiaire (Règlement numéro 768-10)
- 25,00 \$ par licence de chiens

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

02-18 (suite)

TARIFICATIONS SECTORIELLES

Que l'imposition devra inclure les tarifications sectorielles suivantes pour l'exercice 2018 :

- 322,92 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur chemin Mill (Règlements numéro 589-03 et 1041-17)
- 909,60 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlements numéro 721-08, 1039-17, 699-07 et 1040-17)
- 497,25 \$ par unité pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlements numéro 846-12 et 1055-18)
- 350,88 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour pavage chemins Patrick, Wright et Vallée (Règlement numéro 694-07)
- 36,91 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements numéro 700-07 et 1036-17)
- 20,56 \$ par unité (secteur construit) et 10,39 \$ par unité (secteur non-construit) pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteurs construit et non-construit (Règlements numéro 780-11 et 1037-17)
- 26,17 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements numéro 781-11 et 1038-17)
- 243,80 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements numéro 823-12 et 1032-17)
- 219,50 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements numéro 824-12 et 1033-17)
- 293,87 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements numéro 825-12 et 1034-17)
- 290,64 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements numéro 835-12 et 1035-17)
- 205,00 \$ par unité (immeuble imposable construit raccordé ou devant être raccordé) pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)
- 225,00 \$ par unité (immeuble imposable construit raccordé ou devant être raccordé) pour dépenses de fonctionnement du réseau d'eau potable secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)
- 90,00 \$ par unité (terrain vacant des secteurs construit et non-construit et des projets en développement et deuxième branchement) pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

02-18 (suite)

- 110,00 \$ par unité (terrain vacant des secteurs construit et non-construit et des projets en développement et deuxième branchement) pour dépenses de fonctionnement du réseau d'eau potable secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Greg McGuire propose l'amendement suivant, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc :

	Budget 2018
	\$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Immobilisations	
Administration générale	73 245
Sécurité publique	22 000
Transport	5 535 423
Hygiène du milieu	0
Loisirs et culture	150 000
Total des investissements	5 780 668
Revenus, financement et affectations	
Transferts	1 806 673
Autres revenus parcs et terrains de jeux	35 000
Financement à long terme	3 458 777
Affectation activités de fonctionnement	240 473
Affectation fonds de roulement	239 745
Total revenus, financement et affectations	5 780 668

Le conseiller Greg McGuire demande le vote sur l'amendement proposé :

POUR :

- Greg McGuire

CONTRE :

- Simon Joubarne
- Pierre Guénard
- Jean-Paul Leduc
- Kay Kerman
- Robin McNeill

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

Le conseiller Pierre Guénard propose l'amendement suivant, appuyé par le conseiller Robin McNeill :

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

02-18 (suite)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Budget 2018
	\$
Immobilisations	
Administration générale	73 245
Sécurité publique	22 000
Transport	7 730 780
Hygiène du milieu	0
Loisirs et culture	150 000
	7 976 025
Revenus, financement et affectations	
Transferts	2 477 480
Autres revenus parcs et terrains de jeux	35 000
Financement à long terme	4 983 327
Affectation activités de fonctionnement	240 473
Affectation fonds de roulement	239 745
Affectation surplus fonctionnement non affecté	0
Total revenus, financement et affectations	7 976 025

Le conseiller Greg McGuire demande le vote sur l'amendement proposé :

POUR :

- Pierre Guénard
- Simon Joubarne
- Jean-Paul Leduc
- Kay Kerman
- Robin McNeill

CONTRE :

- Greg McGuire

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

La résolution se lit donc comme suit :

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Guénard appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 soient adoptées comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	Budget 2018
	\$
Revenus	
Taxes	12 684 699
Compensation tenant lieu de taxes	1 184 092
Transferts	533 651
Services rendus	1 303 500
Imposition de droits	1 246 800
Amendes et pénalités	81 050
Intérêts	232 000
Autres revenus	59 825
	17 325 617

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

02-18 (suite)

Charges

Administration générale	(2 218 090)
Sécurité publique	(3 269 695)
Transport	(4 986 504)
Hygiène du milieu	(2 335 519)
Santé et bien-être	(43 192)
Aménagement, urbanisme et développement	(871 561)
Loisirs et culture	(2 637 281)
Frais de financement	(1 150 882)
	<u>(17 512 724)</u>

Conciliation à des fins fiscales

Amortissement	2 693 858
Produit de cession	10 000
Remboursement ou produit de cession	3 000
Placement – réduction de valeur	3 500
Financement à long terme des activités de fonctionnement	160 000
Remboursement de la dette à long terme	(2 795 587)
Affectation – activités d'investissement	(240 473)
Affectation – excédent de fonctionnement non affecté	228 000
Affectation – excédent de fonctionnement affecté	316 252
Affectation – Réserves financières et fonds réservés	(193 730)
Affectation – Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	2 287
	<u>187 107</u>

Excédent de fonctionnement à des fins fiscales

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Budget 2018

\$

Immobilisations

Administration générale	73 245
Sécurité publique	22 000
Transport	7 730 780
Hygiène du milieu	0
Loisirs et culture	150 000
	<u>7 976 025</u>

Revenus, financement et affectations

Transferts	2 477 480
Autres revenus parcs et terrains de jeux	35 000
Financement à long terme	4 983 327
Affectation activités de fonctionnement	240 473
Affectation fonds de roulement	239 745
Affectation surplus fonctionnement non affecté	0
	<u>7 976 025</u>

Excédent d'investissement

TAUX DE TAXES FONCIÈRES

Que les taux de taxes foncières pour l'exercice 2018 soient établis selon les données suivantes :

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

02-18 (suite)

• Taxe foncière générale	0,3232 \$/100 \$ d'évaluation
• Taxe foncière spéciale - Service de la dette	0,1775 \$/100 \$ d'évaluation
• Taxe foncière spéciale – Barrage Hollow Glen (dette)	0,0060 \$/100 \$ d'évaluation
• Taxe foncière spéciale – Centre-Village (dette à l'ensemble)	0,0089 \$/100 \$ d'évaluation
• Taxe foncière spéciale – Centre-Village (fonctionnement à l'ensemble)	0,0025 \$/100 \$ d'évaluation
• Taxe foncière - MRC des Collines	0,0686 \$/100 \$ d'évaluation
• Taxe foncière - MRC des Collines (Service de police)	0,1458 \$/100 \$ d'évaluation
• Taxe foncière – TransCollines	0,0088 \$/100 \$ d'évaluation
• Taxe distincte immeuble non résidentiel	0,3061 \$/100 \$ d'évaluation
• Taxe distincte immeuble industriel	0,3061 \$/100 \$ d'évaluation

Que le total pour chaque taux de taxes foncières par catégorie d'immeubles pour l'exercice 2018 soit donc établi ainsi :

- 0,7413 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie résiduelle
- 1,0474 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles non résidentiels
- 0,7413 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles de six logements et plus
- 0,7413 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie exploitation agricole enregistrée
- 1,0474 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie industrielle

TARIFICATIONS

Que l'imposition devra inclure les tarifications suivantes pour l'exercice 2018 :

- 141,50 \$ par fosse pour vidange des fosses septiques (Règlement numéro 1050-18)
- 20,00 \$ par station de pompage pour vidange des fosses septiques (Règlement numéro 1050-18)
- 110,00 \$ par échantillonnage pour vidange des fosses septiques de type tertiaire (Règlement numéro 768-10)
- 25,00 \$ par licence de chiens

TARIFICATIONS SECTORIELLES

Que l'imposition devra inclure les tarifications sectorielles suivantes pour l'exercice 2018 :

- 322,92 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur chemin Mill (Règlements numéro 589-03 et 1041-17)
- 909,60 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlements numéro 721-08, 1039-17, 699-07 et 1040-17)

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

02-18 (suite)

- 497,25 \$ par unité pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlements numéro 846-12 et 1055-18)
- 350,88 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour pavage chemins Patrick, Wright et Vallée (Règlement numéro 694-07)
- 36,91 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements numéro 700-07 et 1036-17)
- 20,56 \$ par unité (secteur construit) et 10,39 \$ par unité (secteur non-construit) pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteurs construit et non-construit (Règlements numéro 780-11 et 1037-17)
- 26,17 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements numéro 781-11 et 1038-17)
- 243,80 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements numéro 823-12 et 1032-17)
- 219,50 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements numéro 824-12 et 1033-17)
- 293,87 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements numéro 825-12 et 1034-17)
- 290,64 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements numéro 835-12 et 1035-17)
- 205,00 \$ par unité (immeuble imposable construit raccordé ou devant être raccordé) pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)
- 225,00 \$ par unité (immeuble imposable construit raccordé ou devant être raccordé) pour dépenses de fonctionnement du réseau d'eau potable secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)
- 90,00 \$ par unité (terrain vacant des secteurs construit et non-construit et des projets en développement et deuxième branchement) pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)
- 110,00 \$ par unité (terrain vacant des secteurs construit et non-construit et des projets en développement et deuxième branchement) pour dépenses de fonctionnement du réseau d'eau potable secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

02-18 (suite)

Le conseiller Greg McGuire demande le vote sur l'amendement proposé :

POUR :

- Pierre Guénard
- Simon Joubarne
- Jean-Paul Leduc
- Kay Kerman
- Robin McNeill

CONTRE :

- Greg McGuire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

03-18

APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 prévoyant les dépenses d'investissement et les revenus, financement et affectations suivants:

IMMOBILISATIONS			
	2018	2019	2020
Administration générale	73 245,00 \$	37 000,00 \$	45 000,00 \$
Sécurité publique	22 000,00 \$	64 750,00 \$	48 000,00 \$
Transport	7 160 423,00 \$	9 677 511,00 \$	6 341 874,00 \$
Hygiène de milieu	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Loisirs et culture	150 000,00 \$	250 000,00 \$	858 000,00 \$
Total des investissements	7 405 668,00 \$	10 029 261,00 \$	7 292 874,00 \$

REVENUS, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS			
	2018	2019	2020
Transferts	2 206 673,00 \$	4 900 000,00 \$	2 415 000,00 \$
Autres revenus parcs et terrains de jeux	35 000,00 \$	35 000,00 \$	0,00 \$
Financement à long terme	4 683 777,00 \$	4 791 931,00 \$	4 717 191,00 \$
Affectation activités de fonctionnement	240 473,00 \$	195 580,00 \$	53 183,00 \$
Affectation fonds de roulement	239 745,00 \$	106 750,00 \$	107 500,00 \$
Total revenus, financement et affectations	7 405 668,00 \$	10 029 261,00 \$	7 292 874,00 \$

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

03-18 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Greg McGuire propose l'amendement suivant, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc :

IMMOBILISATIONS			
	2018	2019	2020
Administration générale	73 245,00 \$	37 000,00 \$	45 000,00 \$
Sécurité publique	22 000,00 \$	64 750,00 \$	48 000,00 \$
Transport	5 535 423,00 \$	7 662 511,00 \$	5 151 874,00 \$
Hygiène de milieu	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Loisirs et culture	150 000,00 \$	250 000,00 \$	858 000,00 \$
Total des investissements	5 780 668,00 \$	8 014 261,00 \$	6 102 874,00 \$

REVENUS, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS			
	2018	2019	2020
Transferts	1 806 673,00 \$	6 340 000,00 \$	750 000,00 \$
Autres revenus parcs et terrains de jeux	35 000,00 \$	35 000,00 \$	0,00 \$
Financement à long terme	3 458 777,00 \$	1 336 931,00 \$	5 192 191,00 \$
Affectation activités de fonctionnement	240 473,00 \$	195 580,00 \$	53 183,00 \$
Affectation fonds de roulement	239 745,00 \$	106 750,00 \$	107 500,00 \$
Total revenus, financement et affectations	5 780 668,00 \$	8 014 261,00 \$	6 102 874,00 \$

Le conseiller Greg McGuire demande le vote sur l'amendement proposé :

POUR :

- Greg McGuire

CONTRE :

- Simon Joubarne
- Pierre Guénard
- Jean-Paul Leduc
- Kay Kerman
- Robin McNeill

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

03-18 (suite)

Le conseiller Pierre Guénard propose l'amendement suivant, appuyé par le conseiller Robin McNeill :

IMMOBILISATIONS			
	2018	2019	2020
Administration générale	73 245,00 \$	37 000,00 \$	45 000,00 \$
Sécurité publique	22 000,00 \$	64 750,00 \$	48 000,00 \$
Transport	7 730 780 \$	9 677 511,00 \$	6 341 874,00 \$
Hygiène de milieu	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Loisirs et culture	150 000,00 \$	250 000,00 \$	858 000,00 \$
Total des investissements	7 976 025,00 \$	10 029 261,00 \$	7 292 874,00 \$

REVENUS, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS			
	2018	2019	2020
Transferts	2 477 480,00 \$	4 900 000,00 \$	2 415 000,00 \$
Autres revenus parcs et terrains de jeux	35 000,00 \$	35 000,00 \$	0,00 \$
Financement à long terme	4 983 327,00 \$	4 791 931,00 \$	4 717 191,00 \$
Affectation activités de fonctionnement	240 473,00 \$	195 580,00 \$	53 183,00 \$
Affectation fonds de roulement	239 745,00 \$	106 750,00 \$	107 500,00 \$
Total revenus, financement et affectations	7 976 025,00 \$	10 029 261,00 \$	7 292 874,00 \$

Le conseiller Greg McGuire demande le vote sur l'amendement proposé :

POUR :

- Pierre Guénard
- Simon Joubarne
- Jean-Paul Leduc
- Kay Kerman
- Robin McNeill

CONTRE :

- Greg McGuire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

04-18

DISTRIBUTION DU RÉSUMÉ DU BUDGET 2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que conformément à l'article 957 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1), un document explicatif du Budget 2018 et du Programme triennal d'immobilisations de la Municipalité soit distribué à chaque adresse civique lors de l'envoi des comptes de taxes 2018.

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

04-18 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05-18

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Charles Ricard
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse